

Déclarations prononcées à l'issue de la rencontre ministérielle AELE-CE (Bruxelles, 19 décembre 1989)

Légende: Le 19 décembre 1989, Roland Dumas, ministre français des Affaires étrangères et président en exercice du Conseil des ministres de la Communauté européenne, Jón Baldvin Hannibalsson, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de l'Islande et président en exercice du Conseil des ministres de l'Association européenne de libre-échange (AELE), Anita Gradin, ministre suédoise du Commerce extérieur et présidente du Conseil des ministres de l'AELE au premier semestre de 1990, Jean-Pascal Delamuraz, ministre suisse de l'Économie publique, Aloïs Mock, ministre autrichien des Affaires étrangères, Pertti Paasio, ministre finlandais des Affaires étrangères et Kjell Magne Bondevik, ministre norvégien des Affaires étrangères, commentent la déclaration commune adoptée à l'issue de la rencontre ministérielle AELE-CE à Bruxelles.

Source: EFTA Bulletin. Octobre 1989-Mars 1990, n° 4-1; Volume XXX-XXXI. Genève.

Copyright: Les articles originaux de EFTA Bulletin peuvent être reproduits sans autorisation spéciale, à condition de mentionner la source: "EFTA Bulletin"

URL:

http://www.cvce.eu/obj/declarations_prononcees_a_l_issue_de_la_rencontre_ministerielle_aele_ce_bruelles_19_decembre_1989-fr-139f4fa6-5229-41f4-b7be-6266e4d0d541.html

Date de dernière mise à jour: 22/10/2012

Déclarations prononcées à l'issue de la rencontre ministérielle AELE-CE (Bruxelles, 19 décembre 1989)

Roland Dumas, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères de la République française, Président du Conseil des Ministres de la CE.

Je suis particulièrement heureux de souhaiter la bienvenue au Président du Conseil des Ministres de l'AELE, à nos collègues des pays de l'AELE ainsi qu'à son Secrétaire général.

Nous avons prévu, lors de notre réunion ici même, le 20 mars dernier, de nous revoir avant la fin de l'année, afin de faire le bilan des travaux engagés alors et de voir comment, sur cette base, nous pouvions aller plus avant sur la voie d'une coopération accrue dans le cadre d'un Espace Economique Européen à dix-huit.

Nous ne pouvions certes prévoir, à l'époque, au mois de mars dernier, les bouleversements que connaîtrait notre continent. Lors du Conseil Européen de Strasbourg, la Communauté a souligné que l'équilibre nouveau serait mieux assuré si se développait en parallèle, et en relation avec elle, le rôle de l'AELE. C'est dire toute l'importance politique de notre rencontre d'aujourd'hui.

En neuf mois, en effet, le chemin parcouru est important:

- d'une part, les travaux préparatoires menés entre la Commission et les pays de l'AELE ont été fructueux et doivent nous permettre aujourd'hui de décider d'entamer des négociations, sur des bases claires; j'y reviendrai dans un instant;
- d'autre part, la Communauté a pris des décisions qui vont accélérer son renforcement et sa marche vers l'Union européenne;
- Les pays de l'AELE, de leur côté, ont manifesté, lors de la réunion ministérielle des 11 et 12 décembre, leur volonté de poursuivre dans la voie choisie au Sommet d'Oslo, c'est-à-dire le renforcement des structures de leur organisation et l'approfondissement des relations avec la Communauté;
- Enfin, l'évolution en Europe centrale et orientale nous a conduit à étendre notre coopération à des champs nouveaux. Dans le cadre de la mission confiée à la Commission lors du Sommet de l'Arche, nous avons coordonné nos efforts et la réunion des 24, du 13 décembre, a fait le bilan de l'aide occidentale et lui a donné un nouvel élan.

Les Douze ont pris également l'initiative de la création d'instruments spécifiques: la Banque pour la reconstruction et le développement, la Fondation européenne pour la formation; nous souhaitons que ce soient des instruments essentiellement européens et espérons nous y retrouver ensemble.

Cette tâche nouvelle ne nous détourne pas du rapprochement engagé avec l'AELE. Elle donne, au contraire, un sens supplémentaire à la coopération entre ces deux piliers de l'Europe démocratique que sont d'une part la CEE, d'autre part l'AELE.

Entre nous, il existe une relation tout à fait spécifique, fondée depuis 1972 sur l'identité de nos systèmes économiques et sur le fait que nous sommes les uns pour les autres des partenaires économiques très importants. Depuis 1984, cette relation s'est encore enrichie avec le lancement du processus de Luxembourg. Les deux accords que nous venons de signer, l'un sur l'ouverture de COMETT II, l'autre sur les réglementations techniques, témoignent de la vitalité de ce processus.

Depuis mars dernier, les travaux ont été très fructueux. La Commission va nous le confirmer dans un instant.

Ces travaux exploratoires ont, en effet, permis d'aboutir à une analyse commune très largement convergente sur le champ et le contenu du nouveau cadre à donner à nos relations.

Les objectifs que nous nous sommes fixés apparaissent aujourd'hui clairement:

- il s'agit d'arriver, autant que possible, à la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes, sur la base de l'acquis communautaire pertinent;
- il s'agit de renforcer et d'élargir la coopération dans d'autres domaines tels que les conditions de travail et la protection sociale, la recherche et le développement, l'environnement, l'éducation, la protection des consommateurs, les programmes pour les petites et moyennes entreprises, le tourisme. Le fait que cette coopération soit menée dans le cadre des actions communautaires ne saurait naturellement constituer une limitation des ambitions communes;
- il s'agit enfin de réduire les disparités économiques et sociales entre nos régions: je rappelle, à cet égard, que la recherche de la cohésion économique et sociale va, pour la Communauté, de pair avec la réalisation de son Marché intérieur.

Il y aura, nous le savons, des questions plus difficiles que nous devons résoudre sans remettre en cause le caractère global et équilibré de notre coopération:

- il faut imaginer un dispositif permettant d'assurer l'application directe des législations communes et d'en contrôler l'exécution;
- il faut, aussi et surtout, trouver des formules qui permettent, tout en respectant l'autonomie de décision de chacun, de parvenir ensemble à un consensus dans les décisions relatives à l'Espace Economique Européen.

Notre coopération a toujours été caractérisée par un grand pragmatisme: ce pragmatisme nous permettra une nouvelle fois, j'en suis certain, de surmonter les difficultés juridiques et institutionnelles qui pourraient se poser; il nous faudra aussi éviter l'écueil que constituerait la définition de structures lourdes ou trop complexes pour fonctionner véritablement et intelligemment.

Beaucoup a été fait: il reste encore à faire. La Communauté est convaincue que l'état de nos réflexions doit nous permettre d'engager rapidement des négociations en vue de conclure un accord global. Elle vous propose d'en prendre aujourd'hui la décision et espère que ces négociations, qui devraient être entamées dès que possible au premier semestre de l'année 1990, aboutiront dans les meilleurs délais.

Notre coopération, je le répète, doit être exemplaire et nous devons montrer que les Etats européens ont l'imagination et la volonté politique suffisantes pour agir à dix-huit, afin d'être un moteur pour la construction d'une Europe nouvelle.

Jón Baldvin Hannibalsson, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de l'Islande, Président du Conseil des Ministres de l'AELE au second semestre de 1989

C'est animé par de grandes espérances qu'en ma qualité de président du Conseil de l'AELE, je m'adresse à vous, au nom de tous les pays de l'AELE, en cette grande occasion - la création d'une relation mieux structurée entre la Communauté européenne et ses Etats Membres, d'une part, et les Etats de l'AELE, d'autre part. Je n'ai bien évidemment pas l'intention de présenter ici la position de l'AELE. Quant à celle de l'Islande, permettez-moi simplement de rappeler qu'elle a été exposée et présentée au groupe d'orientation de haut niveau et à ses groupes de travail comme un élément de la position de l'AELE.

Mon intervention portera essentiellement sur les efforts que nous déployons de concert pour poursuivre l'action entreprise ensemble à notre dernière réunion, le 20 mars 1989; mais je n'aurais garde d'oublier qu'entre-temps nous avons assisté en Europe à des événements qui étaient inimaginables à cette date. Je suis fier de constater que les pays de la CE et de l'AELE ont répondu promptement au besoin d'assistance de nos

voisins de l'Europe de l'Est, et ce tant à titre individuel qu'au sein du Groupe des 24, afin de les aider à mener à chef leur évolution qui est à la fois si importante et si complexe. Les développements dans cette partie de l'Europe sont une raison de plus - et de nombreux commentateurs politiques dans la CE partagent cette opinion - d'accélérer le processus d'intégration au sein de la Communauté, comme aussi nos efforts communs visant à créer un Espace Economique Européen efficace et dynamique.

A cet égard, permettez-moi d'attirer votre attention sur la communication conjointe des ministres de l'AELE, du 12 décembre, qui indique clairement que nous sommes prêts, dans le cadre de l'Association, à développer la coopération avec les pays de l'Europe de l'Est. Nous y prenons note avec intérêt des initiatives du Conseil de l'Europe concernant le soutien financier à accorder à l'Europe de l'Est et nous nous y déclarons prêts à nous engager dans une discussion constructive de ces propositions.

Revenant à l'ordre du jour de notre réunion, je voudrais notamment dire combien nous apprécions la priorité donnée par la présidence française à nos efforts communs en vue de préparer des négociations sur une forme d'association plus structurée. Je crois que la visite du Président Mitterrand en Islande, le 7 novembre, a constitué un témoignage opportun de la signification politique que la France attache à nos relations futures et à la création de l'Espace Economique Européen. Les contacts directs avec bon nombre de mes collègues ici présents ont été aussi d'une très grande utilité pour préparer notre réunion.

J'ai personnellement beaucoup apprécié les contacts que j'ai eus avec le Président Delors et le Vice-président Andriessen. Je tiens à exprimer à la Commission des CE notre satisfaction des efforts accomplis à tous les niveaux pendant ces derniers mois.

L'examen de haut niveau entrepris conjointement par les pays de l'AELE et la Commission en vue d'établir une forme d'association plus structurée sur le Plan institutionnel, avec des organes communs de décision et de gestion, a abouti le 20 octobre à un accord sur des conclusions communes.

A peine une semaine plus tard, le 27 octobre, lors d'une réunion ministérielle informelle, les ministres de l'AELE procédant à une évaluation préliminaire des résultats ont constaté qu'un terrain commun suffisant avait été dégagé. Nous nous sommes engagés à poursuivre sur cette voie sans perdre notre élan.

Nous avons noté avec satisfaction que, dans sa communication au Conseil des CE, la Commission était parvenue à la même conclusion et avait envisagé l'ouverture de négociations sur un accord global entre l'AELE et des CE. La réaction positive du Conseil des CE à cette communication, le 27 novembre, ouvre la voie aux nouvelles mesures que nous souhaitons voir se dessiner au cours de notre présente réunion. A ce propos, nous faisons grand cas des conclusions du Conseil de l'Europe, à Strasbourg, qui a approuvé l'idée de parvenir à un accord global renforçant la coopération entre la CE et les pays de l'AELE dans un Espace Economique Européen englobant dix-huit Etats.

Lors du Conseil ministériel qui s'est tenu à Genève les 11 et 12 décembre, les ministres de l'AELE ont exprimé l'espoir que la réunion d'aujourd'hui donnera un signal politique clair pour l'ouverture, au début de 1990, de négociations en vue d'un accord global instituant l'Espace Economique Européen. Des entretiens préliminaires devraient être menés d'ici là. Un projet d'accord devrait être rédigé vers le milieu de 1990 si nous voulons conclure les négociations avant la fin de l'année, délai nécessaire à une entrée en vigueur éventuelle le 1er janvier 1993.

Comme l'a démontré à l'évidence notre examen conjoint, les Etats de l'AELE ont relevé le défi que leur avait lancé le Président Delors en janvier 1989. Nous envisageons donc un accord assurant la réalisation la plus complète possible de la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes, ainsi qu'une coopération étendue en matière de politiques d'accompagnement — éducation, environnement, recherche et développement, affaires sociales.

Nous sommes également convenus que l'acquis communautaire pertinent, à définir avec la Communauté, doit être intégré d'une manière ou d'une autre dans l'accord en tant que base légale commune. Il faudra négocier certaines exceptions justifiées par la considération d'intérêts vitaux, comme aussi des arrangements

transitoires. Ce fait a également été reconnu dans les conclusions auxquelles le groupe d'orientation de haut niveau est parvenu le 20 octobre. Je rappelle en outre que les deux parties ont noté qu'il existe des domaines dans lesquels les pays de l'AELE ont adopté des règles plus élaborées se rapportant en particulier à la santé, à la sécurité, à la protection des consommateurs et à l'environnement. Il est important, pour les pays de l'AELE, que notre coopération future dans ces domaines se fonde sur des normes de protection élevées.

Quant aux questions de droit, nous croyons que l'examen entrepris a indiqué diverses solutions permettant d'établir des mécanismes indépendants, efficaces et sûrs de surveillance des dispositions qui régiront l'Espace Economique Européen, d'une part, et un organe judiciaire commun pour le règlement des différends et l'interprétation uniforme de ces dispositions, d'autre part.

Les chefs de gouvernement de l'AELE réunis à Oslo ont répondu positivement à l'initiative du Président Delors et ils sont prêts à «étudier les moyens de réaliser une nouvelle forme d'association, plus structurée, avec des organes communs de décision et de gestion afin d'accroître l'efficacité de notre action». Nous avons d'ailleurs accepté de fonder les négociations sur l'acquis communautaire pour ce qui est des dispositions qui régiront l'Espace Economique Européen. Cela dit, je voudrais souligner qu'une bonne application de l'accord exigera que le développement dynamique de nos relations soit le fruit d'une élaboration conjointe des futures règles de l'EEE. L'établissement d'un véritable mécanisme conjoint de décision, tant dans le fond que dans la forme, est un préalable à l'acceptabilité politique et à l'efficacité juridique d'un accord et serait justifié par la portée que l'on envisage de donner à cet accord.

On a dit en diverses occasions que les ambitions de l'AELE à ce sujet ne mettraient en question ni le système institutionnel de la Communauté ni l'autonomie de ses décisions. Le respect de cette autonomie ne nous empêche pourtant pas de chercher des solutions qui permettent de prendre véritablement des décisions en commun, sur un pied d'égalité reflétant la large portée de notre accord futur et notre détermination de préserver l'homogénéité de l'EEE parallèlement aux développements à l'intérieur de la CE.

Les pays de l'AELE prennent des mesures importantes pour renforcer l'Association et son Secrétariat. Jusqu'ici, nous avons parlé d'une seule voix et nous avons présenté une position commune. Nous avons bien l'intention de continuer à le faire. Dans cet esprit, je ne doute pas que tous les pays de l'AELE se joignent à moi pour demander l'ouverture de négociations formelles au début de 1990, précédées d'entretiens préliminaires pour élucider certains points importants, et ce afin de ne rien perdre de notre élan. A notre avis, nous devrions avoir une bonne idée, vers le milieu de l'année, des grandes lignes de l'accord.

Nous ne nous abusons pas sur l'ampleur de la tâche qui nous attend, mais nous croyons fermement que nous, démocraties pluralistes à économie de marché de l'Europe occidentale, devons donner à nos relations mutuelles une base solide et des perspectives d'avenir. Cela nous permettrait en effet d'être mieux en mesure d'aider - tâche immense - nos voisins de l'Europe de l'Est à continuer dans la voie des réformes et de la démocratisation. Notre but est donc de conclure nos négociations avant la fin de 1990.

A ce tournant crucial pour l'Europe tout entière, nous sommes certains que vous-même, avec la CE, êtes aussi disposés à donner ce signal politique si important pour le bien de toute l'Europe.

Anita Gradin, Ministre du Commerce extérieur de la Suède, Présidente du Conseil des Ministres de l'AELE au premier semestre de 1990

L'AELE s'exprime d'une seule voix et je souscris pleinement à ce que vient de dire notre Président, le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de l'Islande.

Je tiens à préciser pour ma part un certain nombre de points.

Depuis notre dernière rencontre, le 20 mars, le Parlement suédois a confirmé une nouvelle fois le mandat européen étendu qui nous avait été confié une année auparavant. Mon gouvernement salue donc l'occasion de négocier en 1990 un accord global entre les Etats de la CE et de l'AELE. Cet accord doit reposer sur un

équilibre des droits et des obligations.

Nous sommes séduits par le concept de la coopération européenne englobant non seulement les échanges commerciaux, les capitaux et la libéralisation dans d'autres domaines, mais aussi d'importantes politiques d'accompagnement comme l'environnement, la recherche, le marché de l'emploi, l'éducation et les aspects sociaux.

En tant que politiciens, nous devons être en mesure de convaincre nos électeurs que l'intégration dans le cadre de l'EEE améliorera leur vie quotidienne.

Je suis certaine que la Suède peut apporter une contribution positive à la construction d'une nouvelle Europe fondée sur la stabilité, la prospérité et la justice sociale.

Ensemble, nous pouvons assumer la tâche urgente de soutenir les pays réformateurs de l'Europe de l'Est dans la reconstruction de leurs sociétés et l'adaptation de leurs économies aux besoins du XXI^e siècle.

Assumant la présidence de l'AELE dès le 1^{er} janvier 1990, je voudrais souligner la volonté de ses membres de progresser rapidement. Nous partons de l'idée que les négociations commenceront au début de 1990 et notre objectif est de les conclure à la fin de cette même année.

Nous souhaiterions assister à une sorte de percée conceptuelle avant les vacances d'été. D'ici là, nous devons être en possession d'un premier projet définissant en termes généraux :

- tout d'abord, la portée et la structure d'un accord;
- deuxièmement, les dérogations et les formules transitoires résultant de la sauvegarde d'intérêts nationaux fondamentaux - il faut espérer que celles-ci ne seront pas trop nombreuses;
- enfin, les principes juridiques et institutionnels.

Nous respectons pleinement l'autonomie de décision interne de la Communauté. Notre but est de participer véritablement à un processus *conjoint* de décision au sein de l'EEE. De notre point de vue, cela serait compatible avec l'approche dite des deux piliers.

Pour y parvenir, nous devons rechercher des arrangements appropriés et pragmatiques en ce qui concerne la coopération au niveau des institutions. Des consultations conjointes entre Etats de la CE et de l'AELE, en cas de besoin, et une orientation politique commune au niveau ministériel devraient faciliter le processus permettant d'arriver à des décisions communes dans les questions intéressant l'EEE.

Une véritable participation à un processus de décision conjoint au niveau de l'EEE est d'une importance primordiale pour l'acceptation politique d'un traité d'intégration CE-AELE de vaste portée.

Dans ce contexte, nous allons étudier comment adapter au mieux les institutions de l'AELE à la nouvelle forme d'association CE-AELE.

Nous sommes confrontés à un défi d'une dimension historique. L'intégration économique et sociale de l'Europe est maintenant à portée de main. Ce qui était hier la vision de Jean Monnet, devient aujourd'hui réalité. Pour notre part, en Suède, nous sommes confiants que la Communauté européenne et l'AELE mettront sur pied conjointement un Espace Economique Européen en respectant pleinement l'échéance de 1992. La volonté politique manifestée de part et d'autre est un signe des plus encourageants de notre résolution et de notre détermination communes d'atteindre nos objectifs en ce qui concerne l'EEE.

Jean-Pascal Delamuraz, Ministre de l'Economie publique de la Suisse, Président de la Confédération en 1989

Le film européen se déroule à un rythme étonnant. Il y a, du côté occidental, l'accélération de la construction communautaire, le nouveau dialogue Communauté-Etats de l'AELE, toutes choses qui se sont accomplies en quelques mois. Et il y a, à l'Est, cette ouverture spectaculaire à la liberté et à la démocratie, qui redonne à l'Europe, terre marquée d'abord par ses valeurs de civilisation millénaires et inaliénables, sa dimension de toujours.

Ces deux ordres d'événements sont liés l'un à l'autre, étroitement. Ils légitiment, plus encore qu'au printemps dernier, la volonté d'instituer ensemble, Communauté et Etats de l'AELE, un Espace Economique Européen (EEE) cohérent et efficace.

Les progrès réalisés, dans ce dessein, en 1989, sont remarquables. Mais l'essentiel reste à faire: la négociation du traité instituant la coopération future entre Communauté et Etats de l'AELE dans un partenariat sur pied d'égalité, sans satellisation de fait, sans dépendance systématiquement unilatérale.

La Suisse s'engage pleinement dans le processus de préparation d'un tel traité.

Elle constate que les discussions de ces derniers mois ont permis de dégager, entre Communauté et Etats de l'AELE, des convergences et des similitudes nombreuses *dans la substance*. Les conclusions du 20 octobre constituent notre base de départ commune.

Ce constat capital permet maintenant l'approfondissement, et l'approfondissement passe par une phase exploratoire qui porte, plus particulièrement, sur deux domaines.

Premier domaine: l'identification conjointe de la part de l'acquis communautaire qui pourra être reprise dans le traité futur et de la part qui devra soit faire exception, soit conduire à des formules transitoires. Que l'on m'entende bien: il ne s'agit en aucun cas d'éditer un volumineux catalogue d'exceptions: au contraire, une large part de l'acquis communautaire pertinent est admise au départ. Une telle approche nous permettra d'assurer *l'essentiel*. L'essentiel, c'est un large contenu des quatre libertés. Et c'est une coopération plus étendue dans les politiques d'accompagnement: notamment la protection de l'environnement ainsi que la recherche et le développement.

Second domaine de l'exploration: celui des institutions et des procédures d'un traité sur l'EEE. Soyons clairs et disons ouvertement dès le départ qu'il ne saurait y avoir de nouvelles formes de coopération entre la CE et les Etats de l'AELE que s'il y a des mécanismes pour préparer et prendre les décisions en commun. En d'autres termes, les démarches intracommunautaires et les démarches de l'EEE seront interdépendantes, sans immixtion de l'un chez l'autre. Nous voulons créer un EEE avec organes communs, qui ne sera pas la juxtaposition de deux piliers.

Dans nos discussions les plus récentes, il a beaucoup été question d'autonomie de décision que chaque partie conserverait dans la coopération future. Il faudra définir ensemble, soigneusement, cette autonomie. Car:

- ou bien il s'agit d'un simple rappel du principe de non-immixtion dans les procédures de l'autre partie - et nous sommes naturellement d'accord avec ce principe traditionnel;
- ou bien les termes de «pleine autonomie de décision des parties» voudraient laisser entendre que chacune des parties aura la liberté de revenir unilatéralement sur des décisions de l'EEE - et une telle acceptation briserait le lien conventionnel que nous nous employons à créer.

A nos négociateurs de définir rigoureusement l'autonomie.

Dans nos travaux, nous tous — qui représentons des Etats et des institutions profondément attachés à la démocratie parlementaire - devons veiller à ce que la future structure institutionnelle de l'EEE accorde à l'élément parlementaire le rôle qui lui revient.

Je conclus.

Nous participerons activement à la négociation de ce nouveau traité que nous voulons tant du côté Communauté que du côté AELE.

Négociateur, c'est rechercher - parfois âprement - un terrain d'entente mutuelle et des formes de réciprocité, sans ambiguïté.

Négociateur, c'est construire ensemble et non pas consentir unilatéralement et à n'importe quel prix.

Négociateur, c'est apporter, de part et d'autre, une contribution à l'harmonie et à l'efficacité de l'Europe.

Alois Mock, Ministre des Affaires étrangères de l'Autriche

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de votre invitation à cette deuxième réunion des Ministres des Etats membres des Communautés Européennes et de l'Association Européenne de Libre-Echange, de laquelle nous espérons une impulsion politique importante en vue de la création d'un Espace Economique Européen comprenant nos dix-huit pays.

J'aimerais profiter de cette occasion pour vous féliciter des progrès significatifs accomplis dans la construction de l'Europe sous la présidence française. L'Autriche, candidate à l'adhésion aux Communautés Européennes, ne peut que se réjouir de l'approfondissement qualitatif de l'œuvre européenne d'intégration et de la paix. Mon pays affirme son attachement profond aux idéaux qui ont inspiré les traités instituant les Communautés Européennes.

Mes remerciements vont aussi à M. Hannibalsson, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de l'Islande, pour la manière efficace et dévouée dont il a présidé nos travaux au sein de l'AELE.

Au cours de notre exploration conjointe, nous avons constaté une convergence de vues assez large quant à une participation des pays de l'AELE au marché intérieur. Cependant, nous n'avons pas atteint un consensus sur la pleine réalisation des quatre libertés dans le futur espace économique à dix-huit.

Pour l'Autriche qui aspire à devenir membre des Communautés Européennes, il ne peut y avoir de doute que notre but est la pleine participation à l'intégration européenne. Ceci implique tant la réalisation complète des quatre libertés que la participation à part entière aux politiques horizontales, sans oublier la politique et la cohésion sociales.

Au cours des travaux préparatoires nous avons fait des progrès notamment en ce qui concerne la libre prestation des services et la libre circulation des capitaux, des travailleurs et des indépendants. Je suis confiant qu'on trouvera des solutions appropriées pour résoudre les problèmes spécifiques de certains pays de l'AELE.

Il y a toutefois des domaines d'importance fondamentale pour un marché sans frontières internes qui jusqu'à présent restent exclus de l'Espace Economique Européen. Je pense surtout à la libre circulation des marchandises qui ne sera pas réalisée, si l'on se refuse à envisager la création d'une union douanière et la participation des pays de l'AELE au marché agricole commun. Je tiens à mentionner dans ce contexte que le secteur couvert par le traité instituant la CECA, qui est d'une grande importance pour mon pays, n'a pas fait partie de nos délibérations.

Et n'oublions pas que nos citoyens attendent, de ce qu'ils appellent l'intégration européenne, la possibilité de passer librement, sans formalités frontalières, d'un pays à l'autre de l'Europe.

Toutefois, la question-clé pour le succès du processus Oslo-Bruxelles est de nature institutionnelle. Je me réfère au rôle des pays de l'AELE dans la préparation et la prise de décisions relatives à l'EEE.

Il est évident que l'intégration européenne ne s'arrêtera pas avec l'achèvement du marché intérieur. Il y aura un processus continu de «décision shaping» et de «décision making». Il est impératif que les pays de l'AELE aient le droit de participer à la préparation et à la prise de décision portant sur l'intégration future - participation qui correspond à l'interdépendance de nos pays, à la contribution des pays de l'AELE à l'œuvre de l'intégration et à leur engagement dans ce processus que nous tous considérons, et à juste titre, comme irréversible.

Je suis confiant que notre entreprise pourra être menée à terme et représentera un grand pas en avant si nous réussissons à trouver une solution institutionnelle adéquate. Un Espace Economique Européen, où les Etats membres de la Communauté et de l'AELE travaillent ensemble sur pied d'égalité produira pour les dix-huit pays les effets bénéfiques que nous attendons tous dans l'intérêt de nos peuples et de nos économies.

J'aimerais aussi insister sur la nécessité de continuer notre coopération dans le cadre du suivi de Luxembourg, parallèlement au processus Oslo-Bruxelles. Il y a toute une série de domaines, où les travaux sont très avancés et où nous pourrions atteindre des accords mutuels dans de brefs délais. Je pense notamment aux normes techniques et à la reconnaissance mutuelle des certificats de conformité ainsi qu'à la pleine participation des pays de l'AELE à l'Agence Européenne pour l'Environnement et aux programmes de la Communauté dans les domaines de l'éducation, de la recherche et du développement technologique. La construction commune, dès le début, de l'Agence Européenne pour l'Environnement pourrait servir de preuve tangible de notre volonté politique d'affronter en commun de nouvelles responsabilités, non seulement en paroles, mais dans l'action concrète.

Pertti Paasio, Ministre des Affaires étrangères de la Finlande

Le gouvernement finlandais accorde un appui ferme et inconditionnel aux négociations qui vont être lancées en vue de la création d'un Espace Economique Européen englobant les pays de l'AELE et la Communauté européenne. Pour la Finlande, pays neutre nordique situé au carrefour de l'Est et de l'Ouest européens et largement tributaire de ses relations avec l'Europe, cette entreprise est la continuation logique d'une orientation suivie systématiquement depuis la Seconde Guerre mondiale. En termes commerciaux et économiques cette orientation a impliqué des liens étroits avec nos voisins, la participation à l'intégration européenne par le biais du libre-échange, ainsi qu'un rôle actif dans l'organisation globale des échanges commerciaux et du secteur financier.

Un vent de changement souffle maintenant sur notre continent. Nous sommes confrontés à la tâche sans précédent de réaliser une nouvelle structure pour l'Europe — fondée sur l'intérêt et la coopération mutuels et non sur la division. Cette tâche est de nature politique et économique et ces deux dimensions appellent des solutions simultanées.

La consolidation des relations AELE-CE doit s'insérer dans le cadre des changements profonds qui se produisent actuellement. Fort heureusement les relations entre la Communauté européenne et les pays de l'AELE ont atteint un bon niveau de développement aux plans économique, social et politique. Notre coexistence déjà longue sur ce continent nous lie d'une manière absolument unique. L'intensité de nos relations économiques notamment n'a pas son pareil dans le monde. Cela nous aidera certainement à trouver notre voie.

A la suite de sa dernière communication au Parlement sur l'intégration européenne et du débat très animé qui s'ensuivit, mon gouvernement dispose maintenant d'un soutien sans réserve en faveur de sa ligne d'action. C'est donc avec confiance que nous abordons la tâche qui nous attend et avec la détermination de jouer un rôle à part entière dans les négociations.

Permettez-moi cependant de relever quelques points essentiels au succès de notre grande entreprise. Les pays de l'AELE s'engagent à négocier sur la base de l'acquis communautaire pertinent, soit sur les réalisations juridiques et administratives de la Communauté de ces trente dernières années. Nous ne nous

méprenons pas sur l'ampleur de cet engagement. Nous sommes en quelque sorte invités à partager le passé avec la Communauté. Or, partager le passé - dans la formation duquel nous n'avons pas pris part - doit être compensé par la volonté commune de forger l'avenir ensemble. Je pense que nous reconnaissons tous qu'il s'agit-là d'un point crucial des négociations. Je ne saurais donc assez insister sur l'importance de trouver les voies et moyens permettant aux pays de l'AELE d'exercer une réelle influence dans le cadre de l'Espace Economique Européen. Cela est de première importance pour l'acceptabilité du futur traité et de son bon fonctionnement. Si cette attente est satisfaite, il est fondamental de renforcer l'action commune de l'AELE pour pouvoir répondre aux exigences que pose le futur accord.

Comme chacun de nous, nous chercherons évidemment à sauvegarder nos intérêts fondamentaux dans les futures négociations. Dans la déclaration que nous allons adopter ce jour, une mention spéciale est faite en ce sens.

La CE et les pays de l'AELE sont des gages de stabilité et de prospérité en Europe. Par ailleurs, ils entretiennent des relations mutuelles d'une solidité sans pareil. Et le temps est venu de conférer à celles-ci une dimension nouvelle. Cet effort est dans notre intérêt mutuel bien compris. Mais il y a cette tâche supplémentaire dont nous avons tous pris conscience l'automne dernier: la nécessité d'aider les pays de l'Est européen dans leurs efforts de restructuration de leurs sociétés et de leurs économies d'une manière ordonnée et dans des conditions socialement acceptables.

La rapidité avec laquelle les changements se produisent en Europe confère une importance et une urgence accrues à la grande entreprise dans laquelle nous nous engageons maintenant ensemble. La tâche qui nous attend est énorme. Nous devons donc nous y atteler immédiatement, engager rapidement des négociations, mettre au point un premier projet de traité d'ici l'été 1990 et conclure avec succès les négociations à la fin de cette même année. Si cet échéancier est des plus ambitieux c'est aussi que nous vivons des temps exceptionnels.

Kjell Magne Bondevik, Ministre des Affaires étrangères de la Norvège

C'est avec une vive satisfaction que nous avons assisté aux progrès notables accomplis par le processus Oslo-Bruxelles depuis la dernière rencontre entre les ministres de l'AELE et de la CE, le 20 mars. Nos efforts sont bien le reflet des intérêts fondamentaux que nous partageons dans la réalisation de l'Espace Economique Européen qui réunira nos dix-huit pays. Mais ces efforts témoignent aussi du climat de coopération encourageant qui caractérise les relations européennes à l'heure actuelle.

Durant la phase d'information qui s'est achevée le 20 octobre, le groupe d'orientation de haut niveau a dégagé un terrain commun suffisant pour engager des négociations. Ses conclusions doivent être considérées comme un point de départ acceptable et équilibré des négociations à venir.

La présente réunion abordera l'orientation future du processus Oslo-Bruxelles. Dans ce contexte, je désire souligner l'importance de nos efforts communs dans une perspective européenne plus large. Depuis la dernière rencontre entre ministres de l'AELE et de la CE, nous avons été témoins d'un processus de réformes historique en Europe orientale. Il incombe à nos nations, et c'est une occasion unique pour elles, de contribuer au processus de l'intégration européenne susceptible d'être étendu à de nouvelles démocraties de l'Est. Un réseau de coopération allant au-delà des anciennes lignes de partage pourrait être une garantie de la stabilité en Europe.

1989 a été fertile en événements sur le plan de la coopération AELE-CE.

Ces dernières années, il nous a été donné de réaliser que le processus de Luxembourg n'était pas une base suffisante pour une coopération mieux structurée entre nos pays.

M. le Président Delors, par le discours que vous avez prononcé devant le Parlement européen en janvier 1989, vous avez apporté une contribution significative au lancement d'une nouvelle phase de coopération.

Deux mois plus tard, au sommet d'Oslo, les pays de l'AELE donnaient une réponse positive à cette initiative. Et, dans ce contexte, nous avons lancé de concert le processus Oslo-Bruxelles à la réunion ministérielle du 20 mars.

Le gouvernement norvégien a déduit des conclusions conjointes du groupe d'orientation de haut niveau qu'il existe un terrain d'entente commun et ferme pour engager des négociations. Le débat au Parlement norvégien au début décembre a confirmé que le point de vue du gouvernement jouit d'un large appui politique.

Dans son rapport du 20 octobre, le groupe d'orientation de haut niveau a mis en évidence l'immense potentiel d'une coopération élargie laquelle doit tendre à la réalisation la plus complète possible de la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes. A cet égard, je désire faire référence à la Déclaration d'Oslo adoptée par les chefs de gouvernement en mars dernier et à la déclaration que vient de faire le Président du Conseil de l'AELE, M. Hannibalsson. Nous sommes convenus également d'étendre notre coopération à des domaines allant au-delà du programme du marché intérieur. Dans ce contexte, je mettrai l'accent sur la signification toujours plus grande que revêt l'environnement dans la société et sur la nécessité d'un développement adéquat.

Je suis d'avis que la déclaration commune adoptée à la réunion de ce jour reflète bien les ambitions de la déclaration d'Oslo, ainsi que les conclusions du groupe d'orientation de haut niveau. L'EEE, que nous pouvons désormais envisager, établira un lien d'un caractère unique entre les pays de l'AELE et la Communauté. Pour nous, il est de première importance que l'accord instituant l'EEE prévoie également des arrangements et des procédures d'ordre institutionnel assurant une prise de décisions en commun qui soit efficace et équitable.

Nos relations futures auront une dimension politique. Cette dimension, par sa nature même, doit être liée aux questions se rapportant à l'EEE. En tant que membre de l'OTAN, la Norvège met l'accent en particulier sur les consultations politiques au sein de l'Alliance.

Par ailleurs, nous voulons maintenir et développer le dialogue privilégié que nous entretenons dans le cadre de la CPE (coopération politique européenne).

Dans nos démarches futures, nous devrions arriver à un résultat qui réponde aux objectifs fondamentaux de l'EEE - soit un Espace Economique Européen qui fonctionne effectivement sur la base de règles communes appliquées à leur tour efficacement aux plans nationaux et respectant les intérêts fondamentaux et les systèmes juridiques tant de la Communauté que des pays de l'AELE.

De la part du gouvernement norvégien, j'ai le plaisir de donner le feu vert à l'engagement de négociations au début de 1990, négociations qu'il conviendrait de terminer avant la fin de cette même année.

La voie dans laquelle nous nous engageons ne concerne pas seulement les relations mutuelles AELE-CE. Un Espace Economique Européen fort sera le meilleur moyen de relever de façon constructive les défis que posent la révolution intervenue en Europe orientale. Dans nos efforts communs soyons aussi prêts à envisager une coopération plus étendue au niveau européen, susceptible d'unir des pays appartenant à la même communauté historique et culturelle.